

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Ultra 301

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119487078-27-xxxx

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 153: 5 L

LZB 253: 10 L

LZB 353: 20 L

Numéro CAS: 8042-47-5

Numéro CE: 232-455-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur
Utilisation industrielle
Utilisations professionnelles / Domaine public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen
Allemagne

WWW: www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,
Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

Transport:

CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)

Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Cette substance n'a pas été classifiée comme substance dangereuse.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 2 de 10

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique: Huile minérale blanche (pétrole)

Numéro CAS: 8042-47-5

Numéro CE: 232-455-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Ne pas laisser la victime sans surveillance. Éloigner la victime de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation:
L'inhalation des vapeurs du produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Page: 3 de 10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 4 de 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart de: agents oxydants, Acides, bases.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

DNEL, ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 164,56 mg/m³

DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 217,05 mg/kg bw/d

DNEL, consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 34,78 mg/m³

DNEL, consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 93,02 mg/kg bw/d

DNEL, consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 25 mg/kg bw/d

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 5 de 10

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme NF EN 14387.. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1. Période de latence: >10 min Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire . Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	inodore
Point de fusion/point de congélation:	-18 °C (ASTM D 97)
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	245 °C (ASTM D 92)
Température d'auto-inflammabilité:	> 330 °C (DIN 51794)
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	à 40 °C: 35 cSt
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	>= 1 log K(o/w) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 15 °C: 0,835 - 0,875 g/mL (ASTM D 4052)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 6 de 10

Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Comburant, Acides, bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 7 de 10

Effets toxicologiques:

- Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:
Aucune

Symptômes

En cas d'inhalation:
L'inhalation des vapeurs du produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxicité pour le poisson:
LL50 Leuciscus idus: >10.000 mg/L/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Biodégradabilité: 50 %/28d, n'est pas facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 8 de 10

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

$\geq 1 \log K(o/w)$

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 13 03 10* = Autres huiles isolantes et fluides caloporteurs

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Page: 9 de 10

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.
Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée: 29/6/2022

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Ultra 301

Numéro de matière LZB x53

Mise à jour: 8/7/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 10/7/2025

Page: 10 de 10

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- IMO: Organisation maritime internationale
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.